

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Pailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE à DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 20

ÉCHOS DE LA SEMAINE

21 Octobre. — Les groupements républicains d'Alger ont offert un apéritif d'honneur à M. Etienne, qui, sollicité, a refusé d'intervenir dans le conflit entre la municipalité, qui a fait fermer le Bourse, et les groupements ouvriers.

— Le texte français de la convention de Carlstad est accepté par le gouvernement norvégien.

— Le gouverneur de Varsovie a reçu de Saint-Petersbourg l'ordre de veiller à ce que la troupe ne fasse usage de ses armes à feu que dans les cas d'absolue nécessité.

22 Octobre. — Deux élections législatives ont lieu dans l'Ardèche et les Basses-Pyrénées : M. Paul Bourély, radical-socialiste, est élu à Privas, et M. Guichoney, républicain-libéral, est élu à Bayonne.

— Trois cents ouvriers de l'arsenal de Brest votent un ordre du jour protestant contre les procédés employés vis-à-vis des ouvriers syndiqués pour enrayer la propagande en faveur de la journée de huit heures, et se solidarisent avec leurs camarades exclus de la Bourse de Paris.

23 Octobre. — On inaugure à Austerlitz un monument élevé à la mémoire des soldats français, russes et autri-

chiens tombés au cours de la bataille du 2 décembre 1805.

— Le mikado, accompagné de l'amiral Togo, passe en revue la flotte japonaise, comprenant 308 navires, parmi lesquels se trouvent les bâtiments pris aux Russes.

24 Octobre. — M. Berteaux, ministre de la guerre, visite à Toul les forts de Bruley et d'Ecrouves ; il fait une ascension avec le dirigeable *Lebaudy*, puis se rend à Epinal.

— M. Loubet assiste en compagnie d'Alphonse XIII, à une grande revue au camp de Carabacel, près de Madrid. Le président déjeune à l'Hôtel-de-Ville de Madrid.

25 Octobre. — Un abordage se produit, à quinze milles du cap Lévi, entre la goélette *Hélène-Augustine*, qui reçoit de graves avaries, et un navire inconnu.

— A la Chambre belge, le ministre de la guerre prononce un discours patriotique en faveur des travaux de défense du port d'Anvers.

— Une violente tempête sévit sur les côtes de Catalogne. La navigation est interrompue.

26 Octobre. — Le sultan du Maroc a remis à la légation de France, avant le départ de celle-ci, l'acceptation par écrit d'Algésiras comme siège de la conférence.

26 Octobre. — La commission sénatoriale de la séparation des Eglises et de l'Etat approuve le rapport de M. Maxime Lecomte.

— Le terre-neuvier *Anna-Maria*, de Cancale, jaugeant 300 tonneaux, a coulé par suite d'une voie d'eau, à 300 mètres de Granville. La goélette revenait de Terre-Neuve.

— Le président de la République arrive à Lisbonne, où il reçoit du roi dom Carlos l'accueil le plus chaleureux.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi dernier en séance extraordinaire, afin de recevoir communication des plans et documents concernant le tracé de la ligne de tramway Dammartin-Saint-Mard et le chemin projeté latéralement à la voie ferrée.

Le Conseil municipal était au complet à l'exception de M. J. Moreau.

L'établissement du chemin demandé et admis en principe par le Conseil municipal au mois de septembre 1904, aurait une étendue de 2.350 mètres et coûterait 210.000 francs, sur lesquels le département prendrait à sa charge 50.000 francs pour la partie destinée à l'établissement du tramway; resteraient 160.000 francs sur lesquels il y aurait encore à faire entrer en défalcation les subventions de l'Etat et du département, pouvant varier de 38 à 44 0/0, qui réduiraient à 80 ou 90.000 francs la somme à payer par la ville de Dammartin.

Diverses questions de détail restant à régler avant que le Conseil municipal puisse prendre une décision ferme, une commission de six membres est nommé à cet effet; elle se compose

de MM. Emilien Vincent, de Chalambert, Léonor Dupille, Dr Studer, E. Lemarié et G. Corvisier.

Le Conseil s'est séparé à dix heures du soir.

Un accident bien regrettable survenu dimanche dernier à M. Henri Grapin, maréchal-ferrant, a déterminé sa mort dans la nuit de mardi à mercredi.

Voulant descendre vers 11 heures du soir, du premier étage où il se trouvait, au rez-de-chaussée, l'infortuné maréchal manqua la première marche et vint s'abattre lourdement au bas de l'escalier, sur des barres de fer, d'où il fut relevé évanoui.

Pendant deux jours il demeura dans le même état malgré les soins empressés dont il ne cessa d'être entouré, il rendit le dernier soupir dans la nuit de mardi à mercredi, sans avoir repris connaissance.

Ses obsèques ont eu lieu vendredi dernier en présence d'une foule très nombreuse.

Le jeune Charain, dont nous avons annoncé l'arrestation pour abus de confiance, a été condamné à 15 jours de prison, mais il bénéficie des dispositions de la loi Bérenger.

Ce jeune homme avait soustrait on s'en souvient, une somme de 23 francs à son patron, M. Parreau, boucher à Dammartin.

Procès-verbal a été dressé ces jours derniers par la gendarmerie de Dammartin, au sieur Paul C....., pour détention d'engins de chasse prohibés.

OTHIS

Lundi dernier ont lieu à Othis les obsèques de M. Auguste Gatté, décédé

à la suite d'une fracture à la cuisse, causée par une chute dans sa cave.

Une foule nombreuse assistait aux funérailles de cet homme de bien, qui appartient à une des plus anciennes et des plus honorables familles de la région.

JUILLY

Mardi dernier vers huit heures et demie, le nommé Denis, bouvier, au service de M. Fourchault, de Vinantes allait chercher un tombereau de pulpe à la râperie de Juilly, lorsqu'en arrivant en face la ferme de M. Duclert à Juilly, il fit un faux pas et tomba près de ses bœufs. Il ne pût se relever assez tôt et la roue de son tombereau lui passa sur la poitrine.

Relevé aussitôt, il fut transporté par les soins de M. Duclert à son domicile à Vinantes.

Bien que M. le Dr Béguc de Saint-Soupplets, appelé à donner ses soins au blessé, n'ait constaté aucune fracture apparente, Denis se plaint de violentes douleurs internes.

SAINT-SOUPPLETS

Le tribunal correctionnel de Meaux est appelé à juger une affaire, qui se termine par un acquittement.

Le garde particulier Raoul, au service de MM. Dubourg, prétend avoir été violenté par M. Ernest Ménéil cultivateur, qui aurait notamment tenté de désarmer son fusil, M. Ménéil avec une énergie non moins grande, soutient que c'est le garde qui lui appliqua sur l'abdomen les canons de son fusil. La scène n'eut pas de témoins.

Après intervention du ministère public et plaidoirie, le tribunal estimant, d'abord que le garde n'était

pas dans l'exercice de ses fonctions, ensuite que la preuve ne ressort pas des débats, renvoie purement et simplement M. Ménéil des fins de la prévention.

OISSERY

Deux suisses, l'un Frédéric Waltcher, 26 ans, compagnon vacher, et l'autre Alfred Maurer, 29 ans, aubergiste, se sont pris de querelle à propos d'un règlement de comptes, le premier n'étant pas d'accord avec le second quant au chiffre de la dette qu'il lui réclamait.

Finalement, les deux hommes se sont housculés, et Waltcher a porté plainte à la gendarmerie en montrant les blessures qu'il a reçues au cours de la rixe.

Une enquête est ouverte.

MONTHYON

M. François Mertz, né à Barcy, cultivateur à Monthyon, a eu le grand tort de chasser avec un permis périmé. Il a eu le tort, surtout, de se laisser pincer par le garde Danvin.

L'inculpé reconnaît très franchement les faits et sollicite l'indulgence du tribunal. Il argue cependant de sa bonne foi.

— Elle n'est pas admise en matière de chasse, lui répond M. le président avant de lui appliquer le tarif : 16 fr. d'amende.

ANNET

Le Samedi 11 Novembre, à une heure et demie de l'après-midi, il sera procédé, en l'Hôtel de la Sous-Préfecture de Meaux, à la vente sur pied d'un lot d'arbres, appartenant à la commune d'Annet et situés sur son territoire, lieudit le Parc de Fresnes,

où se trouvent 588 péupliers estimés
9.102 fr. 50.

VILLE de DAMMARTIN

ETAT CIVIL

du 21 au 28 Octobre

PUBLICATIONS de MARIAGES

Entre M. Tassard Victor-Eugène, cocher, et Mlle Vincent Marcelle-Louise, sans profession.

Entre M. Loire Georges-Albert, maréchal, et Mlle Bouley Eugénie-Charlotte, sans profession.

Entre M. Leduc Maurice, ébéniste, et Mlle Berthault Aline-Marguerite, sans profession.

DÉCÈS

25 Octobre. — Henri-Elie Grapin, maréchal-ferrant, 48 ans.

TRAMWAY

DE

MEAUX A DAMMARTIN

L'Indépendant de Seine-et-Marne, publie la note suivante :

La question du chemin de fer de Meaux à Dammartin revient sur le tapis de l'actualité. On sait que la ville de Meaux avait protesté contre le tracé en ce qui concernait le parcours indiqué sur son territoire.

Le Conseil général a pris en considération cette protestation et a fait faire de nouvelles études aujourd'hui terminées, et agréées de part et d'autre.

Elles ont modifié ainsi le plan primitif :

La gare de Meaux-Dammartin sera construite face au hall des messageries de la gare de Meaux ; la ligne suivra la cour des marchandises, et parallèlement longera la ligne de l'Est jusqu'à la sucrerie de Villenoy ; là, la voie de Dammartin passera au-dessus des

voies de l'Est, traversera le canal de l'Oureq pour rejoindre la chaussée de Paris, vers Chaillouet, ensuite desservira Crégy, Penchard, où la ligne empruntera la route nationale n° 5 jusqu'à Saint-Soupplets ; de cette dernière commune, elle quitte la route et se dirige à travers champs vers Cuisy pour arriver à Montgé, dessert Vinantes, traverse Juilly et arrive enfin à Saint-Mard où elle se raccorde avec la ligne du Nord Paris-Soissons, dont elle emprunte une partie pour arriver à son point terminus Dammartin.

Les études du nouveau tracé ont fait connaître une augmentation assez forte de la dépense primitivement fixée ; c'est une somme de 170.000 fr. environ qu'il faudra compter pour cette modification, sans préjudice des inconvénients d'un parcours de 4.800 mètres de plus.

Le Parlement est saisi de la demande de déclaration d'utilité publique que lui a adressée le Conseil général de Seine-et-Marne. Aussitôt la loi votée, celui-ci pourra faire procéder à la prise de possession des terrains, et, peu de temps après, nous verrons enfin commencer les travaux de ce chemin de fer si désiré par la population comprise entre Meaux et Dammartin.

Une nouvelle décoration

Le Conseil des ministres soumettra prochainement à la signature du Président de la République un décret portant création d'une décoration nouvelle et suppression de quelques décorations existantes, comme les croix d'Anjouan et du Bérim.

La décoration nouvelle, qui s'intitulera l'Ordre français du Mérite, comportera trois grades, ceux de

chevalier, officier et commandeur ; elle sera supportée par un ruban bleu foncé, que l'on portera, selon le grade, en ruban, en rosette ou en cravate.

La décoration nouvelle sera destinée à récompenser les citoyens qui se seraient distingués en France ou aux colonies, et dont les titres, cependant, ne seraient pas suffisants pour leur accorder la récompense suprême de la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

FAITS DIVERS

TERRIBLE FLÉAU

L'opinion publique croit qu'il faut être faible, fatigué, malingre, pour devenir tuberculeux, c'est souvent une erreur. En voici un exemple. Il s'agit d'un athlète que tous les Algériens ont connu.

Dernièrement s'est éteint à Alger un homme dont la disparition mérite un peu plus que le bref avis de décès qui parut le lendemain à la quatrième page des journaux quotidiens.

En lisant cet avis bien des gens s'écrièrent : — Tiens, Ernest Comte est mort : ce solide gaillard a sans doute été terrassé par un accident. Il a fallu un coup de foudre pour coucher dans la poussière ce chêne robuste.

Ceux qui parlaient ainsi ne savaient pas que l'athlète aux muscles d'acier, au torse puissant, est mort décoré par la phthisie ; que sa poitrine, rongée par le bacille de Koch, résonnait caverneusement des éclats d'une toux rauque qui, parfois, frangeait d'écume rouge ses lèvres décolorées, et que le pauvre Comte que nous avons connu exubérant de force, d'énergie et d'audace, toujours prêt à jeter un défi à n'importe quelle force naturelle pour essayer de la vaincre, s'est éteint comme le jeune poitrinaire de Millevoys qui ne devait pas revoir la « pèle Automne ».

Avec des muscles à tout broyer, comment se serait-il défilé de l'infiniment petit qui, un jour, se glissant dans ses poumons, grandit peu à peu, grandit

toujours et dévora la belle masse rouge gonflée de sang vermeil dont Comte l'athlète faisait, devant la foule émerveillée, saillir l'enveloppe, ce thorax magnifique qu'eussent fièrement exhibé le géant Antée ou le bestiaire Milon de Crotoné !

(Annales Africaines)

L'ART DE TUER

Un canon-mitrailleuse qui tire jusqu'à six cents coups à la minute est considéré, non sans raison, comme une arme terriblement perfectionnée. Que penser alors du nouvel engin de guerre inventé par un ingénieur lithuanien, M. Feodor Troitz, dont le « rendement », assurent les experts qui ont assisté aux essais, varie entre 4.000 et 12.000 coups à la minute.

C'est un véritable déluge de plomb et de cuivre que peut faire pleuvoir, en moins d'un quart d'heure, la mitrailleuse Troitz, car, bien entendu, l'engin dont il s'agit est actionné par l'électricité, un seul homme servant à pointer le canon et à le ravitailler en cartouches, au fur et à mesure de son effroyable consommation de munitions.

La portée n'est pas considérable, cinq kilomètres au maximum, mais la précision et la rapidité du tir compensent largement ce petit désavantage, puisque la mitrailleuse Troitz représente à elle seule vingt canons Maxim ou Gatling.

Ephémérides Historiques

12 Octobre 1630. — Section et réunion de la cure au prieuré de Saint-Jean de Dammartin.

14 Octobre 1750. — Le premier musée en France, celui du Luxembourg est ouvert au public.

16 Octobre 1793. — Marie-Antoinette, condamnée par le tribunal révolutionnaire, meurt sur l'échafaud.

26 Octobre 1885. — Pasteur communique à l'Académie des sciences ses travaux sur la prophylaxie de la rage.

30 Octobre 1793 — Création par la Convention de l'Ecole normale supérieure.

En 1626, Michel Tubeuf, frère de l'intendant des finances de ce nom, se fit pourvoir du prieuré cure Saint-Jean de Dammartin en commendé décrétée, sous prétexte des réparations qu'il y avait à faire dans toutes les dépendances du Bénéfice. Dans la suite il fut fait évêque de Saint-Pons de Tomiers, et ensuite de Castes ; et pour se conserver dans la possession de son premier titre, il eut le crédit de le faire partager en deux, c'est-à-dire, d'y ériger un prieuré simple, et une vicairie perpétuelle. La sentence de section qui fut rendue à ce sujet est de M. de Belleau, évêque de Meaux, et porte pour date le 12 octobre 1630. En 1663 Michel Tubeuf résigna à Simon Tubeuf son neveu, et celui-ci pareillement en 1683 à Jean Testu, abbé commendataire de Fontaine-Jean, et de Saint-Chéron. Cependant les habitants protestèrent en diverses occasions contre la désunion. Enfin M. Le Blanc, Chanoine régulier de Sainte-Croix de la Bretonnerie à Paris, depuis lors évêque d'Avranches, s'en fit pourvoir par dévolut en Cour de Rome en 1702; il en prit possession en 1703 comme d'un Prieuré-Cure, dont la section était nulle et abusive, et interjeta en même temps appel comme d'abus de la Sentence de l'évêque de Meaux du 12 octobre 1630. Alors l'abbé Testu se donna quelque mouvement pour unir ce prieuré au collège des Jésuites de Rouen ; mais cette tentative ne réussit pas. L'affaire fut portée au grand Conseil où M. Le Blanc gagna son procès par arrêt contradictoire du 22 septembre 1706 ; et depuis ce temps là le prieuré de Dammartin est redevenu prieuré cure, comme il l'était, lorsqu'il fut donné à l'abbaye de Saint-Martin aux Bois. On l'appelle le prieuré de

Saint-Jean-Baptiste, parce que l'ancienne église paroissiale, qui n'était pas éloignée du château ayant été détruit, ou étant tombée en ruine, le prieur-curé et les chanoines transférèrent le service divin dans la chapelle de Saint-Jean, qui était alors une des dépendances de la cure, et qui depuis ce temps-là est devenue l'église paroissiale du lieu. Il est fait mention de cette chapelle de Saint-Jean dans le titre d'Albéric II, dont j'ai parlé plus haut, aussi bien que de celles de N.-D. et de la Madeleine de Maincourt. Pour ce qui est de celle-ci, on ne la connaît plus aujourd'hui. Celle de N.-D fut érigée dans la suite des temps en église collégiale. Nous en parlerons ailleurs.

Toussaint du Plessis (Hist. de l'Église de Meaux) T. I, p. 166.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Notre confrère de l'*Écho* de Crépy-en-Valois publie, d'après les archives de la commune de Béthisy-St-Martin, un document assez curieux, que nous reproduisons ci-après.

Extrait des archives de la Commune. Détails de la fête qui a eu lieu le samedi dix germinal, an II^{mo} de la République française une et indivisible et impérisable, pour la dédicace du Temple de la Raison.

A une heure de l'après-midi, tous les citoyens et citoyennes de la Commune de Béthisy-sur-Automne se sont rassemblés à l'arbre de la Liberté ; ensuite a été prononcé un discours par un officier municipal, en présence du Maire et des autres officiers et des notables étant tous revêtus de leurs écharpes. Après le discours fini, le cortège se mit en marche pour aller au Temple de la Raison dans l'ordre suivant : la musique était en avant, suivie de quatre

filles vêtues de blanc, ornées de ceintures tricolores dont l'une portait la figure de la liberté ; dont elle tenait d'une main les droits de l'homme et de l'autre une pique surmontée du bonnet de la liberté, et les trois autres filles chantaient des hymnes patriotiques. A chaque verset le chant était interrompu par la musique. Ensuite était une femme dont son fils est mort en combattant pour la patrie, ensuite venaient les vieillards dont deux portaient les figures de Marat et Pelletier martyrs de la liberté. Les pères et mères des enfants suivaient les vieillards, les femmes enceintes venaient ensuite tenant par la main leurs petits enfants, ensuite venait le Corps Municipal suivi du Conseil général et de tous les citoyens et citoyennes. Etant arrivé au Temple de la Raison, les portes s'ouvrirent et l'on vit apparaître la figure de la Liberté sur la Montagne, et les filles vêtues de blanc et ornées de ceintures tricolores ont chanté des des hymnes patriotiques. Il a été prononcé un discours ; à la fin du discours chacun s'est donné le baiser fraternel. Tout le Temple a retenti des cris de vive la République ; ensuite on a fait la lecture de l'épître de l'Évangile républicain et des décrets de la Convention Nationale. Après lecture faite, il a été chanté un hymne patriotique. A la fin de cet hymne, chacun a bu et mangé dans le Temple de la Raison avec tempérance. Après avoir bu et mangé, le cortège s'en est retourné sur le même ordre qu'il était venu, en chantant des hymnes patriotiques ; tous ces hymnes ont été chantés sur l'air : « Allons enfants de la patrie » et la fête se termina par des danses autour de l'arbre de la liberté.

Fait et arrêté en séance publique, ce onze germinal, an II^e de la République française une et indivisible et avons signé :

Pierre Morel, maire, et les officiers municipaux de la commune : Bourgeois, Dubois, Jean Lafague, P. Chrétien.

II.

Ce jourd'hui, dix-sept floréal, III^e année républicaine, nous, maire et officiers municipaux de Béthisy-sur-Automne, vu le procès-verbal du jury d'instruction du district de Crépy du seize floréal présent mois, III^e année républicaine, par lequel il appert que le citoyen Hubert Emery, domicilié en notre commune a été nommé instituteur de l'École primaire établie en notre commune avons en conséquence installé ledit Hubert Emery dans le ci-devant presbytère, point central désigné par l'administration du district de Crépy pour la tenue de ladite École primaire pour les deux communes de Béthisy-sur-Automne et Béthisy-la-Butte, et a commencé ses Ecoles aujourd'hui dix-sept floréal présente année. Fait à la maison commune en séance publique les dits jour et an et avons signé :

Personne, maire, et les officiers municipaux, Bourgeois, Chrétien, Jean Lafague, J.-B. Collas.



Au Jardin de la Ville.

— Enchanté de vous voir, mon cher. J'ai appris votre prochain mariage ; je suis heureux de vous féliciter.

— Mais non, c'est un bruit absurde ; il n'y a absolument rien de fait...

— Alors, tous mes compliments !

— Quel est l'homme qui se trouve le plus satisfait : celui qui gagne 500.000 fr. ou celui qui a une douzaine d'enfants ?

— Incontestablement le dernier, car celui qui gagne 500.000 fr. en voudrait davantage, tandis que celui qui a une douzaine d'enfants en a assez.



A VENDRE deux beaux chiens
de chasse.

S'adresser chez M^{me} Sacy, Grande
Rue, à Dammartin.

Les Bonnes Ménagères n'emploient
que le véritable **Savon extra-pur**

'LE NORMAL'

Ce Savon sans fraude, sans aucune
addition d'eau ni résine, est toujours
le meilleur et le plus économique. Il
se vend en morceaux, en barres et en
paquets.

— Refuser les Imitations —

ON DEMANDE

Une Bonne de Confiance

de 35 à 45 ans

Pour tenir intérieur de maison

S'adresser au Bureau du Journal

Librairie-Imprimerie - Papeterie

E. LEMARIÉ, à Dammartin

A l'occasion des Fêtes
de la Toussaint

GRAND ASSORTIMENT ==
DE

== **COURONNES** ==

== **MORTUAIRES** ==

ALBUMS

POUR

Collections de Cartes postales
ILLUSTRÉES

Ornements art nouveau formant fond et encadrant
les cartes dans les deux sens

COUVERTURE AVEC ORNEMENTS

FORMAT 28 X 10

Pour 100 cartes 1.2
Pour 200 cartes 1.75
Pour 300 cartes 2.50

Rubans d'Ordres et Décorations

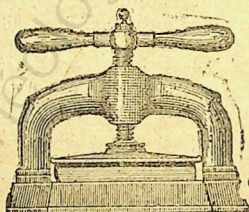
Légion d'Honneur, Académie,
Médaille Militaire, Secours Mutuels,
ancienneté de Services, Médailles
commémoratives de campagnes
militaires, etc.

Le ruban, O f. 20 — La douzaine, 1 f. 90

Insignes pour Sociétés de
Secours Mutuels, Fanfares et
Sociétés diverses.

BILLETTS DE DÉCÈS

en 2 heures



PRESSES A COPIER

Modèle N° 1, fonte bronzé.....40 fr.

Modèle N° 2, — —12 fr.

Modèle N° 3, plateau renforcé, marbré 14 fr. 50

PAPIERS, PRODUITS & ACCESSOIRES
de photographie

APPAREILS NEUFS ET D'OCCASION

Plaques photographiques
de la maison E. GRAFFE & J. JOUGLA.

Plaques, papiers sensibles
& produits de la Maison LUMIÈRE.

Plaques "LUMIÈRE"
Extra-rapides (étiquette bleue)

Dimension 6 1/2-9 — Douzaine 1 fr. 00

— 9-12 — — 2 fr. 20

— 13-18 — — 3 fr. 50

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Dammartin — Imp. E. LEMARIE